



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

Martial SADDIER

Président de la Commission locale
de l'eau du bassin de l'Arve
Président du Comité de Bassin
Rhône Méditerranée

M. Jean-Philippe MAS, Maire
Mairie
1, place Charles de Gaulle BP99
74 302 CLUSES

Objet : révision générale du PLU de Cluses – note d'enjeux

Vos interlocuteurs : Marie BAR (sage@sm3a.com) – animatrice du SAGE de l'Arve

Nos Réf. : C24-015

PJ :
-note d'enjeux
-guide « urbanisme et SAGE »
-trame turquoise et données hydrauliques (Clé USB)

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 10 juillet 2024

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir associé la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve à la consultation menée dans le cadre du projet de révision générale du PLU de la commune de Cluses.

J'ai pris connaissance du projet de diagnostic et des premières orientations du futur Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Il convient de souligner la prise en compte des enjeux « cours d'eau » par la commune dans ses réflexions en matière d'aménagement du territoire.

En complément, et en vue d'une bonne intégration des prescriptions du SAGE dans le PLU révisé, **il est proposé à la commune de Cluses d'apporter une attention particulière aux recommandations détaillées dans la note d'enjeux accompagnant ce courrier.** Les principales recommandations sont les suivantes :

- Sur le volet quantitatif, s'assurer que les objectifs de développement envisagés sont compatibles avec la ressource en eau disponible, dans un contexte de changement climatique et en veillant à préserver les besoins des milieux naturels.
- En ce qui concerne les cours d'eau, des données techniques relatives aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (trame turquoise, données hydrauliques) sont disponibles et jointes au présent courrier. Elles pourront servir de base à un espace concerté à inscrire au zonage. Par ailleurs, le futur PLU devra veiller à intégrer les



réflexions en cours en matière d'aménagement et de restauration de cours d'eau portées par le SM3A (Englennaz, secteur de la Maladière sur l'Arve).


- Pour le volet inondation, il convient de prendre en compte les enjeux connus à ce jour (études SM3A notamment).
- Enfin, en matière d'eaux pluviales, des enjeux importants sont identifiés tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif : la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales permettrait de faire avancer les réflexions et d'identifier des pistes d'action.

Pour plus de détails sur ces différents volets, je vous invite à vous référer au guide « urbanisme et SAGE », joint au présent courrier.

Mme Marie BAR, animatrice du SAGE de l'Arve, reste à votre disposition pour un échange complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.

Respectueux de la CCE du SAGE et tant à l'écrit


Martial SADDIER